

Mobilité électrique

Focus sur les IRVE en RC

25/02/2025



enedis



enedis

Le développement de la mobilité électrique passe par l'équipement du résidentiel collectif



2,1 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables y circulent, soit une part de marché de +25%.

170 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables en Occitanie, 27 806 à Toulouse Métropole.



La grande majorité des recharges de véhicules électriques s'effectuent au domicile : 88 % en maison individuelle, mais seulement 50 % en résidentiel collectif, par manque d'infrastructures

Source : enquête auprès de possesseurs de véhicules électriques, BVA Enedis, octobre 2022



236 000 résidences avec un parking de plus de 6 places (7 803 à MPS, soit 3,3 % du parc français), représentant

8,4 millions de places de parking (317 764 à MPS), à électrifier.

A la maille Toulouse Métropole nous avons 70% de logements collectifs

Sur le territoire dont Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (95% de la France métropolitaine). Sources : CEREMA, 2022 - Enedis - Agence ORE

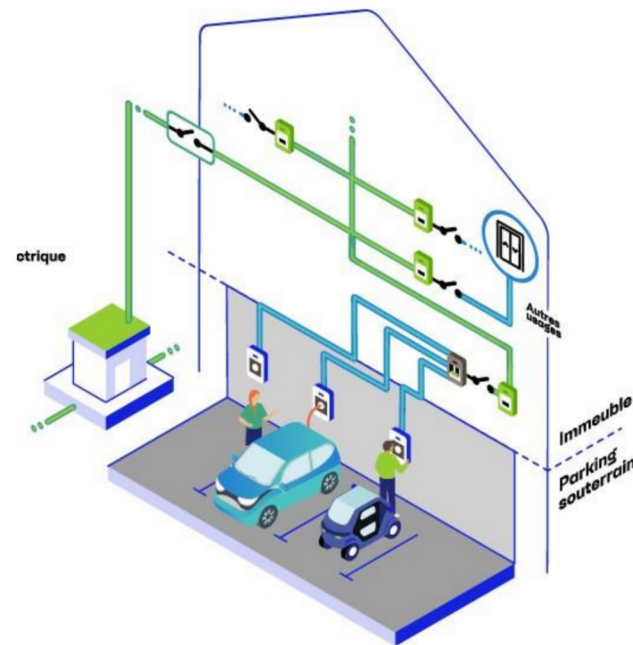


Tous les copropriétaires **ne sont pas prêts à avancer les frais de construction des infrastructures collective de recharge** dans leur immeuble

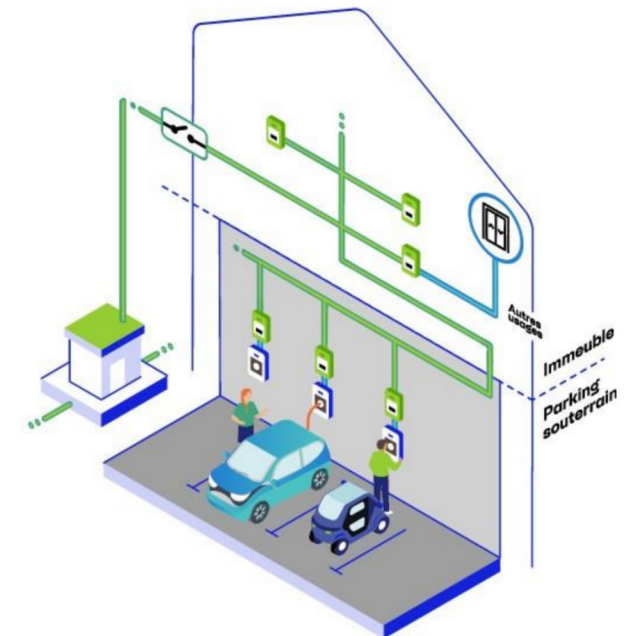
Quelles solutions en résidentiel collectif en parking intérieur et extérieur ?

Acteur de service public, Enedis accompagne toutes les démarches, quelle que soit la solution choisie par la copropriété

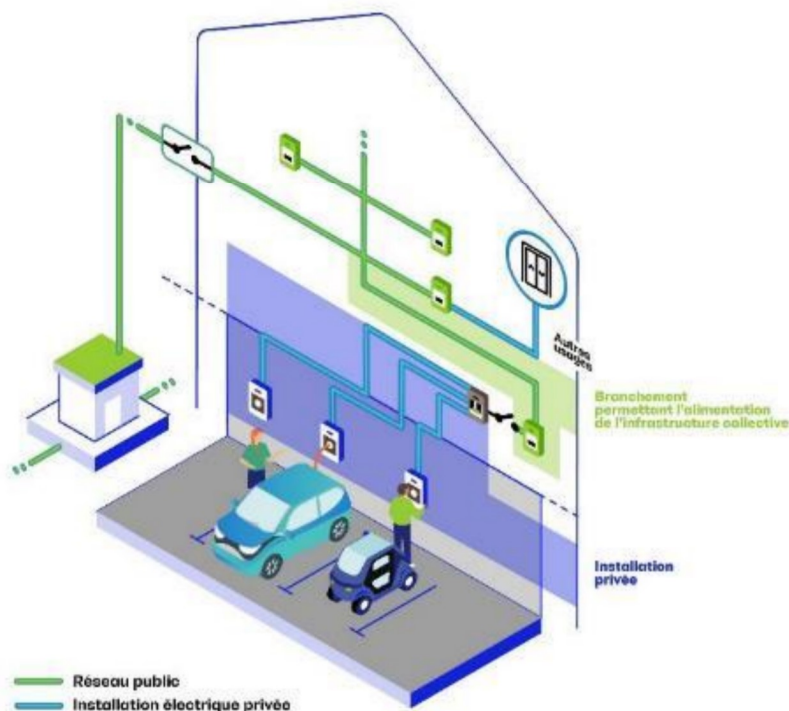
Solutions opérateurs privés



Réseau électrique auto



Solutions opérateurs privés



L'installation dans votre parking comprend :

- Un **point de livraison (PDL)** réalisé par Enedis pour alimenter le parking, à la demande de l'opérateur
- En aval du PDL, l'opérateur installe une **infrastructure collective** (tableaux électriques généraux et secondaires)

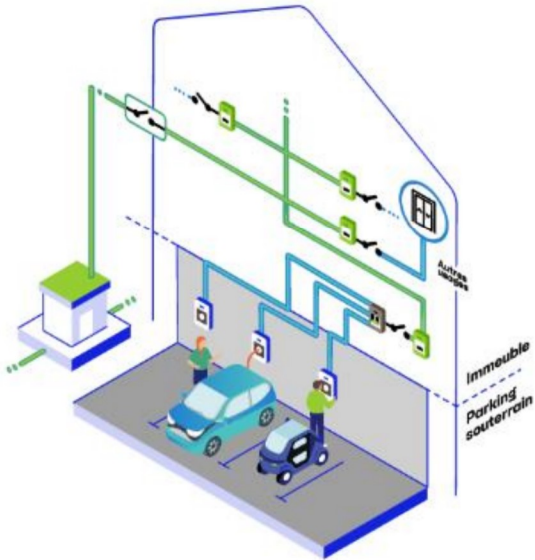
Dispositifs de financement :

- Plusieurs méthodes de financement existent. Avec le préfinancement, **le reste à charge pour la copropriété est nul**
- Chaque opérateur privé développe des **offres spécifiques**

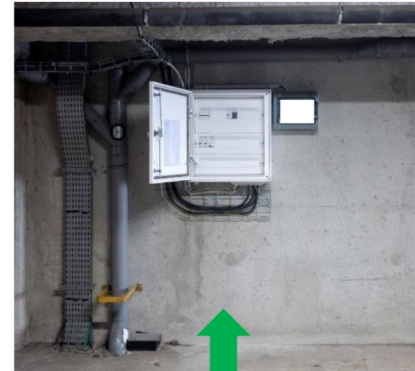
Photo de l'installation – Solutions opérateurs privés



Depuis un compteur dédié
(C4 ou C5)



Point de livraison
installé par Enedis
pour alimenter
l'infrastructure de
l'opérateur



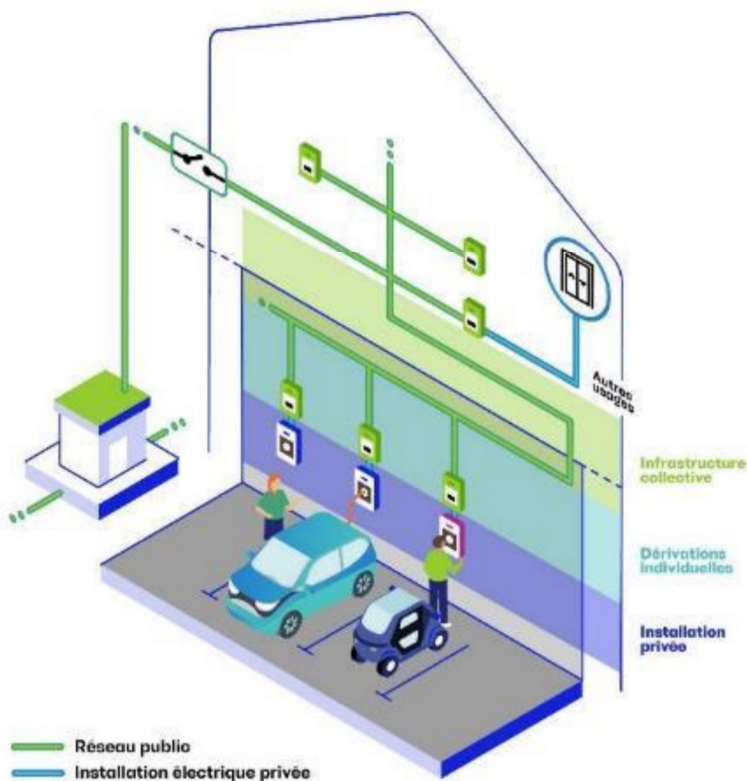
Infrastructure
collective installée
par l'opérateur
privé



Bornes de recharge
installées par l'opérateur
privé



Réseau électrique auto



L'installation dans votre parking comprend :

- L'**infrastructure collective** : l'ouvrage de distribution publique, réalisé (puis entretenu) par Enedis
- Un **compteur Linky** par place de parking, installé par Enedis
- Une **borne** ou une **prise renforcée**, installée par un électricien agréé, sur votre place

Une solution pérenne et évolutive, pour accueillir toutes les demandes à venir :

- **Premiers travaux** : Enedis dimensionne l'**infrastructure collective** pour l'ensemble du parking et installe les 1^{ères} **dérivations**
- **Quand le copropriétaire veut s'équiper**, il fait une demande de **dérivation individuelle** à Enedis pour se raccorder au réseau

Dispositif de financement :

- A la demande de la copropriété, **Enedis, via le tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE), peut avancer les frais de l'installation collective. Le reste à charge pour la copropriété est nul**

Un parking intérieur équipé avec la solution réseau électrique auto

Copropriété de 30 places attribuées (places ouvertes avec mur)

Installation du
réseau public dans
le parking pour
desservir
l'ensemble des
places demandées



Dérivation
individuelle
jusqu'à la place, à
la demande du
particulier



Coffret électrique, dont un coupe-
circuit pour l'intervention des
pompiers

Installation individuelle
pour un emplacement
ouvert non boxé : coffret
électrique, compteur,
disjoncteur, prise ou borne



Un parking extérieur équipé avec la solution réseau électrique auto

Installation au sein d'une copropriété de 21 places attribuées avec 3 configurations (box fermés, places ouvertes avec mur, places ouvertes sans mur)



Pose du réseau sur façade pour box et mur



Pose du réseau souterrain pour places ouvertes avec mobilier de recharge



Equipement de l'intérieur d'un box



Décision prise en AG ?

Une temporalité souvent différente en fonction des solutions

Pour les solutions opérateurs privés :

- La copropriété s'adresse à **un ou plusieurs opérateurs privés**.
- Les opérateurs privés sollicités adressent un **devis** à la copropriété.
- La copropriété examine **en AG** les devis reçus : elle se prononce « pour » ou « contre ».

En cas de décision d'AG favorable, l'opérateur transmet sa **demande de raccordement** à Enedis. **Cette demande ne peut pas être remise en cause par Enedis.**

Pour le réseau électrique auto :

- La copropriété s'adresse directement à **Enedis ou un mandataire**.
- Enedis réalise l'étude de dimensionnement et propose une **convention de raccordement** à la copropriété.
- La copropriété examine la convention de raccordement d'Enedis en AG : elle se prononce « pour » ou « contre ». Elle doit même dans ce cas demander un devis à au moins un opérateur privé.

En cas de décision d'AG favorable, la convention est signée, puis les travaux sont engagés.

Qu'est-ce le dispositif de préfinancement change pour le client ?

Dispositif de préfinancement par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, inscrit dans la loi Climat & Résilience, appliqué par le décret n°2022-1249 du 21 septembre 2022 et par les 2 arrêtés du 2 juin 2023, applicable dès délibération de la CRE



Avance de financement

Le coût de l'infrastructure collective est **couvert par Enedis** sur la durée de la convention (**20 ans**).

Le reste-à-charge pour la copropriété **est nul** (hors travaux complémentaires éventuels).



Délégation des travaux annexes

Le résident peut demander à Enedis de réaliser **des travaux annexes** qui seront alors inclus dans le préfinancement.



Délais de réalisation des travaux de l'infrastructure

Enedis doit réaliser l'infrastructure collective **en moins de 6 mois** à compter de la signature de la convention.



Contribution du particulier

Chaque résident intéressé paie **une quote-part** du coût de l'infrastructure collective, selon un pourcentage du coût de création et de raccordement de cette infrastructure.

Cette quote-part est **proportionnelle** à la puissance demandée par le résident pour raccorder son branchement.

Solution avec préfinancement : combien ça coûte ?

Que doit payer la copropriété ?



0 € *

Le reste-à-charge pour la copropriété est nul.

Les coûts sont supportés par Enedis via le TURPE.

* Hors travaux complémentaires, hors travaux annexes si assurés par la copropriété

Que doit payer le copropriétaire utilisateur ?



Une **quote-part** de l'infrastructure collective
L'arrêté du 2 juin 2023 fixe les valeurs de **428 €** et **2 131 €** HT (hors amiante) comme quotes-parts planchers et plafonds (451,54 et 2 248,20 € TTC).



Un **coût forfaitaire** de la dérivation individuelle



Un coût d'installation du **point de recharge**



Un **abonnement** au contrat de fourniture d'électricité et le **coût de l'énergie**

Autres aides financières : primes Advenir, crédit d'impôt, aides locales...

Prime Advenir « Installation d'une IRVE collective »

Qui la collecte? Qui en bénéficie?

Les modalités de collecte, distribution de la prime et facturation Enedis diffèrent selon le mode de financement choisi : (préfinancé ou non préfinancé).

Réseau électrique auto

	Préfinancé	Non préfinancé
Demandeur / collecteur de la prime auprès d'Advenir	ENEDIS	Syndic/mandataire
Bénéficiaires	Uniquement les copropriétaires souhaitant une DI immédiate	Tous les copropriétaires
Montant pour chaque bénéficiaire	Identique (celui pour la QP 9 kVA)	Variable (selon le nombre de tantièmes)
Calcul du montant pour chaque bénéficiaire	$\text{Remise Advenir} = \frac{\text{Prime Advenir}}{\text{Nb de DI immédiates}}$	$\text{Remise Advenir} = \text{Prime Advenir} \times \text{tantièmes}$
		
Devis & facture client à la copropriété (syndic)	- La remise s'applique en déduction de la QP TTC de chaque DI dans l'Offre de raccordement Enedis : - Enedis va diminuer l'acompte demandé sur devis, puis la facture du solde - NB : elle ne diminue pas le coût forfaitaire de la DI.	devis & facture Enedis = sans la prime

Cas particulier : en cas de faible nombre de DI immédiates, Advenir plafonnera la prime à un montant permettant d'attribuer au moins une « QP 9kVA » à tous les bénéficiaires.

La copropriété gère la relation avec Advenir : elle sollicitera Enedis avant travaux pour qu'Enedis lui envoie un « **formulaire de demande de prime** » (sur lequel doivent apparaître les coûts des travaux + cachet/signature d'Enedis).

Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques dans le Résidentiel Collectif : où trouver les infos ?

Accueil généraliste IRVE en résidentiel collectif : en service depuis le 24 avril 2023

N° 0 970 823 015

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

8h - 12h / 13h - 17h

irve-collectif@enedis.fr

Dépliant copropriétaires



À télécharger ici :



Pages dédiées sur enedis.fr



À retrouver ici :



Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques dans le Résidentiel Collectif : comment faire une demande ?

Pour une infrastructure collective : avec ou sans préfinancement



Demandeur : le gestionnaire de l'immeuble

Copropriété, syndic
Bailleur (privé ou public)
Monopropriétaire
Promoteur
Mandataires

Solutions opérateurs privés

➡ Contactez un opérateur privé, qui fera une demande à Enedis
<https://logivolt.fr/> ou <https://www.afor-ve.org/>

Réseau électrique auto

➡ <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr/>

Pour une dérivation individuelle : avec ou sans préfinancement



Demandeur : un résident de l'immeuble

Propriétaire
Locataire : faire une demande auprès de son propriétaire

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>

**Merci de
votre attention**

ENEDIS

